EN BREF #14

Le bulletin d'information des comités syndicaux du SYDER

TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Afin d'encourager la mobilité électrique sur leur territoire, les communes de **Lucenay** et **Ambérieux d'Azergues** ont délégué la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SYDER. Désormais, **55 communes et 2 EPCI ont transféré cette compétence à notre syndicat.**

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) 2023

Le SYDER a mis en place des **Autorisations de Programme** (AP) et **Crédits de Paiement** (CP) afin **d'échelonner sur plusieurs années les budgets des travaux des grands projets du syndicat.**

Les montants prévus aux crédits de paiement du 3 janvier 2023 étaient provisoires et doivent être réajustés suite à la reprise définitive du résultat 2022 et son compte administratif. Dès lors, le SYDER a décidé d'actualiser les Autorisations de Programme pour les **super chargeurs à hauteur de 500 000 €**, pour la **Démarche Performancielle sur la section Éclairage à hauteur de 12 000 000 €** et enfin pour la section **Télégestion de la Démarche Performancielle à hauteur de 3 000 000 €.**

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE SYDER ET LES ASSOCIATIONS DE CENTRALES VILLAGEOISES ET LES SOCIÉTÉS CITOYENNES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DU RHÔNE

Le 13 juin dernier, les membres du Comité syndical du SYDER ont approuvé la délibération qui lie par voie de convention le SYDER aux 4 centrales villageoises : Cévidorées, CVRC (Région de Condrieu), CEVIVAL (Vallons du lyonnais) et CVPM (Pays mornantais) ; ainsi qu'aux sociétés citoyennes de productions d'énergie renouvelable : Monts Energies, Soleil Beaujolais, Wattencor et Beaujolais énergie citoyenne. Ce nouveau partenariat a pour objectif de contribuer au développement et à la massification de l'énergie solaire sur le territoire rhodanien.

Lors du Comité syndical du 19 septembre les représentants de toutes ces entités étaient présents pour signer officiellement la convention avec le Président du SYDER, Malik Hechaïchi, et lancer le début de ce partenariat.

territoire d'énergie RHÔNE - SYDER

CONTRAT DE CONCESSION GAZ AVEC GRDF

Le contrat de concession gaz, qui liait le SYDER et GRDF depuis 25 années, a pris fin en juin 2022. Dès lors, les deux entités ont mené un important travail de négociation afin d'aboutir à un nouveau contrat équilibré et résolument engagé dans la voie de la transition énergétique, garantissant, pour les 62 communes alimentées en gaz et qui ont à ce jour délégué la compétence « distribution publique de gaz » au SYDER, une desserte en gaz de qualité et sécurisé.
Ce nouveau contrat est établi pour une durée de 20 ans.
Au-delà des dispositifs déjà présents dans le contrat précédent assurant au concessionnaire historique **l'exploitation, l'entretien et le développement des réseaux de distribution de gaz**, le SYDER est parvenu à obtenir des **clauses spécifiques localement** sur différents éléments essentiels pour les intérêts énergétiques et financiers des communes du territoire.

Tout d'abord, d'un point de vue financier, en complément de la redevance de fonctionnement prévue dans le contrat, le concessionnaire versera une **redevance exceptionnelle** pour la période comprise entre le 25 juin 2022 et la date de prise d'effet de la concession.

Concernant les **Programmes Pluriannuels d'Investissement** (PPI) qui s'inscrivent dans le Schéma Directeur (SDI), GRDF s'engage à investir sur la totalité de la durée du contrat **17,53 M€**, dont **4,58 M€** sur la période du **1er PPI** – des investissements essentiels pour assurer la qualité d'alimentation et du service, l'efficacité énergétique, la sécurité et la pérennité du réseau, le développement des énergies renouvelables et enfin l'aménagement du territoire.

A la demande du SYDER, GRDF communiquera **toutes données cartographiées détaillées**, **toutes données de consommation inhérentes à la concession** (données individuelles des bâtiments, données agrégées à la maille IRIS, etc.) au syndicat. De la même manière, le concessionnaire transmettra au syndicat les informations essentielles sur les incidents et la **maintenance du réseau**. Ces données sont fondamentales pour connaître l'état du réseau et assurer son développement.

Par ailleurs, face à l'urgence environnementale et à la crise énergétique, le SYDER a souhaité que le concessionnaire historique s'engage sur un certain nombre de dispositions afin d'**encourager et développer la transition énergétique** à travers trois grands axes : Développer la production de gaz vert sur le territoire (biométhane, méthane de synthèse), Favoriser le développement du GNV / bioGNV et des stations d'avitaillement, Accroître la performance énergétique des bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels pour tendre vers un Territoire Zéro fioul. En outre, GRDF apportera une contribution financière maximale de 0,5 % du chiffre d'affaires du Contrat par an sur la durée du Contrat afin de réaliser les actions définies.

Enfin, désireux de travailler de concert pour participer à l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables et durables sur le territoire, GRDF et le SYDER ont mis en place une **convention de partenariat** afin de lancer la **création d'un prototype de capture, stockage et d'utilisation du carbone dans le bois** sur le territoire du SYDER. L'objectif est de valoriser le CO2 biogénique émis par les méthaniseurs, tout en apportant de la valeur au bois produit sur le département.

Retrouvez le détail de la délibération sur votre espace adhérent

À NOTER DANS VOS AGENDAS

Le prochain Comité syndical aura lieu l**e 28 novembre 2023** sur le territoire de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

territoire d'énergie RHÔNE - SYDER